

Motion concernant le décret du 2 septembre 2014 n°2014-997 sur le statut des enseignants-chercheurs

« Suite à la publication du décret n°2014-997 du 2 septembre 2014 sur le statut des enseignants-chercheurs, les membres de l'AFEA réunis en assemblée générale s'opposent fermement à la mise en place d'un « suivi de carrière » qui pourrait avoir pour résultat direct la modulation des services ».

Motion votée à l'unanimité le 30 mai 2015